

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

PRIME MINISTER'S OFFICE

SECRETARIAT GENERAL

**STRATEGIE GOUVERNEMENTALE DE RIPOSTE FACE A LA
PANDEMIE DU CORONAVIRUS (COVID-19)**

**DECLARATION SPECIALE DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT DU 16 AVRIL 2020**

Mesdames et Messieurs,

Le Comité interministériel chargé de suivre la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de riposte contre la pandémie du COVID-19, a tenu ce jeudi, 16 avril 2020, la réunion hebdomadaire consacrée à l'évaluation de actions en cours d'exécution.

Quatre constats majeurs ont été faits, à l'issue des différents rapports présentés à l'occasion de cette concertation.

Premièrement, il est apparu que le nombre de patients testés positifs au COVID-19 continue d'augmenter. Les statistiques communiquées par le Ministère de la Santé Publique font état de **996 personnes** infectées, contre **731** le 09 avril dernier.

Toutefois, **164 personnes** ont déjà été déclarées guéries du COVID-19, tandis que l'on déplore **22 décès** des suites de ce virus.

Il en résulte que le taux de mortalité du COVID-19 demeure très faible dans notre pays, lorsqu'on le compare au nombre total de patients testés positifs et à la situation qui prévaut dans d'autres pays.

Deuxièmement, il a été relevé que les populations adhèrent largement aux mesures édictées par le Chef de l'Etat, dans le but de limiter la propagation du COVID-19 au Cameroun.

La mesure concernant le port obligatoire du masque de protection dans les espaces ouverts au public, est favorablement accueillie et appliquée par une très grande majorité de nos compatriotes.

A cet égard, je voudrais préciser, que les normes et spécifications techniques, récemment publiées par le Ministre de l'Industrie, ne visent pas à confier à quelques entreprises, un monopole dans la fabrication des masques.

Ces normes ont pour but d'améliorer la qualité et l'efficacité des masques produits par l'industrie locale, mais également celles des masques produits de façon artisanale par nos couturiers et couturières, afin d'accroître le niveau de protection individuelle et collective.

Au demeurant, le masque n'empêche pas le respect des mesures de distanciation sociale.

Je voudrais observer que les marchés restent encore un sujet de préoccupation majeure.

J'en appelle au civisme et à la responsabilité, pour une plus grande fluidité dans ces espaces particuliers.

Troisièmement, le Gouvernement a pris la pleine mesure des difficultés auxquelles sont confrontés certains secteurs essentiels de notre économie, du fait de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du COVID-19.

Je pense notamment à celui des transports, ou encore à celui de l'hôtellerie-restauration.

Je voudrais dire à ce sujet que les restrictions qui sont imposées à ces secteurs et à bien d'autres, depuis le 17 mars 2020, sont certes difficiles à supporter ou à gérer, mais elles sont indispensables pour protéger la communauté nationale, face à l'ampleur de cette pandémie mondiale.

Il va de soi que les restrictions inhérentes à cette crise sanitaire seront progressivement levées, au fur et à mesure que la pandémie sera maîtrisée au plan national et international.

Quatrièmement enfin, le Gouvernement observe avec satisfaction l'élan de mobilisation que suscite la lutte contre le COVID-19 dans notre pays, de la part des acteurs nationaux et internationaux.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier ces acteurs de leur générosité et de leur solidarité, en acceptant de nous accompagner matériellement et financièrement dans la lutte contre cette pandémie.

Tout porte à croire que les actions qui sont menées dans différents domaines pour limiter la propagation de ce virus dans notre pays, produisent déjà des résultats encourageants et méritent d'être intensifiées sur le terrain, jusqu'à l'éradication de cette pandémie.

C'est dans cette perspective que le Chef de l'Etat, **Son Excellence Paul BIYA**, a pris les trois décisions suivantes :

1. la reconduction, pour une durée de 15 jours supplémentaires, des 13 mesures de restriction publiées le 17 mars 2020 dans le cadre de la lutte contre l'expansion du COVID-19 dans notre pays, auxquelles s'ajoutent les mesures complémentaires communiquées le 09 avril 2020 ;

2. la reprise des cours, à la date indicative du 1^{er} juin 2020, dans tous les établissements scolaires et universitaires, ainsi que dans les centres de formation professionnelle et les grandes écoles.

Il reste entendu que cette mesure est susceptible de réajustement, en fonction de l'évolution de la pandémie ;

3. la finalisation en urgence de l'étude visant à évaluer l'impact du COVID-19 sur l'économie nationale, et la détermination en urgence des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour soutenir les secteurs d'activité en difficulté, ainsi que les ménages les plus fragiles.

Le Chef de l'Etat me charge par ailleurs de féliciter les équipes spécialisées du Ministère de la Santé Publique et toutes les autres administrations sectorielles, pour leur investissement quotidien dans la mise en œuvre des mesures arrêtées pour endiguer cette maladie.

Pour conclure, les constats effectués par le Comité ce jour nous incitent à être optimistes, quant à notre capacité à contenir cette pandémie.

A cet effet, je voudrais une fois de plus demander aux populations de continuer à s'impliquer activement dans la mise en œuvre des mesures édictées par le Chef de l'Etat, en restant mobilisées et vigilantes, et surtout en travaillant étroitement avec le Gouvernement pour vaincre cette pandémie.

Je vous remercie.-